

international et les réalités du monde moderne, mais surtout les grands principes d'un fédéralisme efficace et viable. Notre succès,—car nous réussirons—servira de manière équilibrée les intérêts des provinces, du gouvernement central, de toute la population canadienne. Il ne manquera pas, non plus, d'offrir à tout un monde divisé un grand exemple et un grand espoir. (*Applaudissements*)

[Traduction]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, il y a un nombre de sujets que l'on pourrait commenter au cours du présent débat sur le discours du trône. Je désire me limiter brièvement à trois: la Commission d'assurance-chômage, les transports et, enfin, le coût de la vie.

Passons à la question de l'assurance-chômage. Pendant des années, on nous a promis de modifier la loi en cause et d'améliorer la Commission et son administration. Je remarque que cette année le discours du trône mentionne brièvement le sujet. J'espère bien qu'on modifiera comme il convient la loi, les règlements, et la façon dont la Commission s'acquitte de ses fonctions. Malheureusement, le bilan de son administration, selon la plupart des gens, est très mauvais. La Commission semble beaucoup plus se soucier de rendre l'administration plus facile pour son personnel que de servir convenablement la main-d'œuvre canadienne, comme elle est supposée le faire.

Je veux citer un exemple récent. La Commission a retiré des bureaux de la zone fortement industrialisée du sud-ouest de l'Ontario—la situation est sans doute la même dans la partie correspondante du Québec—et elle les a concentrés à un endroit, London (Ontario). Quand les ouvriers doivent formuler leurs plaintes—et les députés savent qu'elles sont nombreuses—ils sont obligés, s'ils travaillent, de prendre une journée de congé de façon à se rendre à London pour exposer leurs cas. Tout cela cause beaucoup de dérangements et de dépenses. Ce n'est qu'un exemple de ce qui se passe. Je me propose de parler des autres quand le sujet sera abordé à la Chambre.

En dernière nouvelle, nous apprenons que la Commission à l'intention de déplacer son bureau à Belleville—pas même à Toronto. Les gens qui travaillent entre Oshawa et Windsor devront se rendre jusqu'à Belleville chaque fois que leurs plaintes soulèveront des difficultés. Je sais que l'administration peut être stupide, monsieur l'Orateur, mais cela me

semble battre le record de la stupidité. En outre, l'attitude de la Commission elle-même doit changer. C'est un long passé d'inflexibilité qui frise parfois l'arrogance. Dans un cas récent dont je me suis occupé, l'arbitre avait fait certaines recommandations et suggestions à la Commission, qui a décidé de ne pas en tenir compte. Quand les choses en viennent à ce point où une commission gouvernementale ne prête qu'une mince attention aux recommandations et aux suggestions qui émanent de ses propres procédures d'appel, la chose dépasse les bornes et il faut procéder à sa réorganisation. Lorsque la Chambre sera saisie de la chose, j'ai l'intention avec certains de mes collègues de soumettre ces questions à votre attention, monsieur l'Orateur, avec plus de détails.

Je passe maintenant à la question des transports. Lorsque le ministre des Transports (M. Jamieson) a pris la parole au cours du débat d'hier le flot de son éloquence nous a fait penser à celui de la rivière Hamilton dans sa province. Ses boniments ont eu le même résultat. Dans son discours il a prétendu que l'opposition n'avait jamais fait de propositions constructives. Puis-je faire une remarque à ce sujet. Incidemment, et de toutes manières, le gouvernement n'a jamais prêté attention aux suggestions qui provenaient de ce côté-ci de la Chambre. Nous en savons quelque chose comme membres du comité permanent des transports. Même lorsque des recommandations unanimes étaient faites, non seulement le gouvernement n'en tenait aucun compte mais il n'avait même pas la politesse d'attendre que nous ayons terminé nos recommandations avant de faire autre chose. Comme les députés le savent, pendant la dernière session le comité a visité les provinces de l'Atlantique pour y étudier la situation des transports et faire des recommandations. Le gouvernement a pris une décision sur la chaussée de l'île du Prince-Édouard alors que nous étions encore en train de rédiger notre rapport. Voilà pour ce qui est de la déclaration du ministre au sujet des suggestions de l'opposition, même lorsqu'elles sont faites par un comité permanent de la Chambre qui compte, évidemment, des membres du gouvernement. De toutes façons, on n'en tient aucun compte.

J'aimerais néanmoins signaler au ministre une question qui a trait au réseau routier. Dès l'aube de notre essor économique, le gouvernement fédéral avait assumé la responsabilité d'encourager le transport Est-Ouest espérant stimuler les échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest. Dans les pourparlers qui ont précédé la Confédération, la construction de